

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.01.2020	15h44		DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol			Lié à :(obligatoire) ad 19.023
Titre : Amendement au projet de loi sur les routes et voies publiques (LRVP)			
Contenu :			
<p>Article 77</p> <p>²La mise en place de conduites industrielles dans les routes publiques est soumise à autorisation du propriétaire de la route. L'autorisation fixe le coût de la mise à disposition. Entre collectivités publiques <i>et parapubliques</i>, la mise à disposition est gratuite.</p>			
Motivation (facultatif) :			
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :			
Veronika Pantillon			
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	